

coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation de concessions minières. La *Temiskaming Testing Laboratories*, située à Cobalt, en plus d'effectuer des essais par le feu et des analyses chimiques, dirige une usine d'échantillonnage en quantité en vue surtout d'aider les producteurs de la région à vendre le minerai d'argent et de cobalt. Un laboratoire d'épreuve des câbles où l'on fait périodiquement l'épreuve de tous les câbles de remontage utilisés dans les mines fonctionne sous la surveillance de la Division de l'inspection.

*Division de l'inspection.*—Cette division a pour principale fonction d'examiner toutes les exploitations minières, les carrières, les sablières, les gravières et certaines exploitations métallurgiques afin d'assurer les conditions de santé et de sécurité requises pour les employés. Des bureaux régionaux qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division de l'inspection.

*Expositions.*—Chaque année, le ministère prépare des étalages relatifs à l'exploitation minière de la province, à l'occasion des expositions du Canada central à Ottawa, à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, et à celle du nord de l'Ontario, à Schumacher.

*Division des publications.*—Toutes les cartes et rapports du ministère sont distribués par l'entremise de la Division des publications, située au bureau principal du ministère.

*Bibliothèque.*—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère seulement est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

*Routes desservant les mines.*—Le service le plus récent créé au ministère est celui des routes desservant les mines. De façon générale, le programme comporte l'aménagement de deux catégories de routes. La première catégorie est celle du chemin d'accès à la mine, dont le ministère à lui seul fait les frais afin d'ouvrir des régions favorables à l'exploitation, tandis que la seconde, aux frais conjoints du ministère et des exploitants locaux, vise à procurer les routes de service dont ces exploitants ont besoin.

**Manitoba.**—Depuis la rétrocession, en 1930, des ressources naturelles du Manitoba effectuée par le gouvernement du Canada aux provinces, la Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba fournit quatre services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° la tenue, au greffe des mines de Winnipeg et du Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° la compilation, par les géologues de la Division, de données relatives aux filons minéraux qui présentent ou qui ont présenté un certain intérêt et le développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° l'application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, l'inauguration de nouvelles méthodes comme celles qui ont trait à la ventilation des mines, à la formation des équipes de sauvetage dans les mines, qui sont propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs; 4° la direction d'un laboratoire d'essais chimiques aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel en classant les roches et les minéraux et en évaluant les venues minérales.